

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015 à 19 HEURES 00

A l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2015,
2. Informations diverses,
3. Convention Act'art 2015/2016,
4. SIVU Gendarmerie : modification des statuts,
5. Travaux local technique,
6. Baptême de rues,
7. Vote des subventions 2015,
8. Convention urbanisme avec la ville de Coulommiers,
9. SIVU Chauffry/Saint-Denis-lès-Rebais : désignation d'un délégué suite à une démission,
10. Questions diverses.

Convocation et affichage : 18/09/2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane HALLOO, Maire.



Présents : Stéphane HALLOO, Gilles de MARTINO, Odile GRENET, Alexandre COCUET, Brigitte BREDIN, Franck GARTISER, Philippe DENEYRAT, Olivier LACROIX, Gabriel GOEMANS, Valérie CARNEIRO, Richard WARZOCHA.

Absents représentés :

Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE représentée par Richard WARZOCHA

Virginie DENNEQUIN représentée par Alexandre COCUET

Patrick LEJONC représenté par Odile GRENET

Marie-Thérèse LE QUELLEC représentée par Stéphane HALLOO

Absent excusé : //

Secrétaire de séance : Philippe DENEYRAT

Avant de démarrer, Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour un point supplémentaire : CONVENTION ACT'ART 2015/2016. Ajout accepté à l'unanimité.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JUIN 2015

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Madame GRENET demande s'il y a eu confirmation de la part de la DDT pour le point 6 – PLU. Monsieur le Maire lui répond par la positive et note qu'il transmettra la réponse à tous les conseillers.

2) INFORMATIONS DIVERSES

- Festivités « J'aime les fromages de Brie » du 25 au 30 novembre 2015.
- Dissolution de l'association G.P.S.C.C. (Chasseurs) en date du 25 juin 2015.
- SMICTOM : cette année, les calendriers seront distribués pas les agents du SMICTOM.
- SDESM :
 - Disfonctionnement et incivilité sur la borne de recharge des véhicules électriques. Les réparations sont à la charge du SDESM.
 - Démolition du poste électrique acceptée par le SDESM, une réunion est prévue le 29/09/2015 à 14 heures. Les travaux sont intégralement pris en charge par le SDESM.
- Analyse d'eau : eau conforme même pour le fluor.
- Contrat Triennal de Voirie : dossier accepté par le Département. Monsieur COCUET demande comment sera financée la part communale. Monsieur le Maire répond qu'il faudra établir un plan de financement lors des prochaines

commissions des finances. Face à cette réponse, un débat est lancé sur les prochaines restrictions budgétaires, à savoir : la non reconduction du poste administratif à mi-temps au 1^{er} janvier 2016, l'augmentation des impôts...

3) CONVENTION ACT'ART 2015/2016

Dans le cadre de la saison 2015/2016 des Scènes Rurales, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention Act'Art 2015/2016.

Le spectacle « Savoir enfin qui nous buvons » aura lieu le 18 juin 2016 à Chauffry.

La dépense est engagée à l'article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes privé) pour un montant de 600 €.

4) SIVU GENDARMERIE – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les modifications apportées aux statuts du SIVU Gendarmerie.

Les modifications sont les suivantes :

ARTICLE 3 – OBJET DU SYNDICAT

Le Syndicat a pour but la construction, *le fonctionnement* et l'entretien des ~~locaux~~ *bâtiments affectés à* de la brigade de gendarmerie à Rebais, ~~dont il sera propriétaire.~~

ARTICLE 12 – CONTRIBUTION DES COMMUNES BUDGET

Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses imposées par l'exécution des missions constituant l'objet.

Les recettes comprennent :

- *la contribution des membres du syndicat (la communauté de communes La Brie des Morin et la commune de Chauffry)*
- *les revenus des biens, meubles et immeubles du syndicat mixte,*
- *les subventions de l'Etat, de la Région, du Département, des Communes et de tous autres organismes ou institutions,*
- *le produit des dons et legs*
- *le produit des emprunts,*
- *Toutes autres recettes, conformément aux Lois et Règlements en vigueur*

Calcul de la contribution de chaque membre :

Pour les dépenses tant de fonctionnement que d'investissement, la contribution *est calculée* ~~de la commune de Chauffry et de la Communauté de Communes est fixée :~~ au prorata du nombre d'habitants de chaque ~~commune~~ *membre adhérent* ~~adhérente~~ suivant le recensement officiel en vigueur.



Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

5) TRAVAUX LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur de Martino qui informe et expose les demandes suivantes :

- Ajout d'un flash extérieur au système d'alarme actuel. La demande est ajournée et renvoyée à la commission des finances.
- Rappelle que pendant les congés d'été, l'école a été visitée : horloge détériorée, vol de petites fournitures (produits trousse à pharmacie).
- Informe que la porte du local technique sera installée lundi 28 septembre.
- Demande que des travaux d'aménagement soient réalisés dans le local technique afin d'y ranger du matériel divers. Madame Grenet intervient en exprimant son incompréhension sur le fait que ce point devrait être discuté en commission en amont afin de ne pas en débattre en longuement en réunion de conseil municipal. Monsieur de Martino déplore le manque de conseiller lors des commissions dont le planning est établi plusieurs mois à l'avance. Madame Grenet demande qu'il soit mis en place un relevé de décisions à chaque commission. Cette demande est ajournée et renvoyée en commission des finances.

6) BAPTEME DE RUES

Monsieur le Maire expose le besoin de baptiser deux rues afin de faire face à des demandes d'urbanisme, à savoir :

- 1) Vente d'un terrain dit « Rue du Plessier » sur la voie communale n°11.

Face aux propositions faites, il a été retenu, à l'unanimité, le nom de rue suivant :

RUE DES MAZURES

- 2) Afin de permettre la localisation rapide d'un espace situé devant l'école de Chauffry appelé communément « rond-point de l'école », il est nécessaire de baptiser également cet endroit.

Face aux propositions faites, il a été retenu, à l'unanimité, le nom de rue suivant :

VOIE TIERRIE

7) VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions 2015 comme suit :

Art.	Subventions de fonctionnement aux associations	Prévisions BP 2015
6574	et autres personnes de droit privé	2.515,00
	CHAUFFRY LOISIRS	600,00
	FNACA COULOMMIERS	50,00
	UNC BOISSY CHAUFFRY	250,00



LES P'TITS LOUPS DE CHAUFFRY	420,00
ASSOCIATION CHRETIENNE	125,00
ACT'ART 77 (SCENES RURALES)	600,00
RESERVE D'ATTRIBUTION	470,00

Il est précisé que l'association « Des Balles Ton Cirque » ne demande pas de subvention, cependant, il demande des disponibilités de salles en semaine.

8) CONVENTION URBANISME ENTRE LA VILLE DE COULOMMIERS ET LA COMMUNE DE CHAUFFRY

Monsieur le Maire présente la convention qu'il est nécessaire de signer avec la Ville de Coulommiers pour l'instruction des demande d'autorisation d'urbanisme relatives à l'occupation du sol.

Dans cette convention, sont développés les articles suivants :

Article 1 – **Objet de la convention**

Article 2 – **Champ d'application**

Article 3 – **Responsabilités du Maire**

Article 4 – **Responsabilités de la DADU Coulommiers**

Article 5 – **Modalités des échanges entre la DADU Coulommiers et la commune**

Article 6 – **Statistiques – taxes**

Article 7 – **Situation des agents**

Article 8 – **Recours gracieux**

Article 9 – **Dispositions financières**

Article 10 – **Résiliation**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire de Chauffry à signer la convention de mise à disposition.

Monsieur le Maire indique que la répartition se faisant à l'acte passé, en cas de changement de logiciel ou autre, la répartition se ferai en ce sens.

9) SIVU CHAUFFRY/SAINT DENIS LES REBAIS – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE

Suite à la démission de Madame Odile GRENET, déléguée titulaire au SIVU Chauffry/Saint Denis les Rebaïs, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Madame Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE, représentée par Monsieur Richard WARZOCHA, propose sa candidature.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidats dans l'assemblée délibérante.

Après concertation, **Madame Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE** est désignée **déléguée titulaire**, par 15 voix POUR.

10) QUESTIONS DIVERSES

- Madame Grenet demande qu'un relevé de décisions soit rédigé à chaque commission et non un compte rendu, qui n'a pas la même valeur juridique. Monsieur le Maire lui demande plus de détail. Madame Grenet lui indique que cela acte les décisions.
- Monsieur Cocuet rappelle que le dossier DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est à présenter pour le 15 janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Stéphane HALLOO Maire,	Brigitte BREDIN Conseillère,	Gabriel GOEMANS Conseiller,
Gilles de MARTINO 1 ^{er} adjoint,	Franck GARTISER Conseiller,	Valérie CARNEIRO Conseillère,
Odile GRENET 2 nd adjointe,	Virginie DENNEQUIN Conseillère,	Richard WARZOCHA Conseiller,
Alexandre COCUET 3 ^{ème} adjoint,	Philippe DENEYRAT Conseiller,	Marie-Christine DESNOYERS-ALPHONSE Conseillère,
Marie-Thérèse LE QUELLEC 4 ^{ème} adjointe,	Olivier LACROIX Conseiller,	Patrick LEJONC Conseiller,